

Commercer avec le Royaume-Uni après le 1^{er} janvier 2022

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux de la Douane après le 1^{er} janvier 2022
Connaitre les points-clés du dédouanement
Connaitre les documents douaniers et leur utilisation
Savoir optimiser le passage en douane en fluidifiant le transport.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne en charge des échanges avec le Royaume-Uni

PRÉ-REQUIS

Aucun

PROGRAMME

1 jour, 7 heures

I – Le contexte International

- L'Europe et le Royaume Uni
- Le Brexit - avant/après
- Le cas de l'Irlande du Nord

II- Les échanges commerciaux et le Brexit

- Les formalités des échanges commerciaux et du transport
 - A l'importation avant l'arrivée des marchandises
 - A l'exportation
 - Le transit des marchandises

III – Logistique et transport

- L'emballage
 - Les obligations
 - Emballages réutilisables – UK vers TDU et TDU vers UK
- La mise en place des processus
 - ICS et ECS
- Anticiper les obligations
 - Conducteurs/chauffeurs
 - Les camions
 - Les camions vides
 - Les installations à la frontière intérieure – IFI UK
 - Les exigences UE : documents, licences, permis
 - La licence communautaire

- La frontière Intelligente
 - Exportation et Importation
 - Contexte et changement à venir
 - Déclarations sommaires d'entrée et le fret roulier
 - Quels documents scanner ?
- Les obligations déclaratives et le dédouanement
 - Dédouanement et obligations
- L'auto-liquidation ou non
- Les sites importants

DATES, LIEUX ET COÛTS

Le 27 janvier 2022

En distanciel

500 € HT

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Animation en distanciel par des experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises, formés et qualifiés avec un suivi d'actualisation rigoureuse. Documentation : support de cours, exercices, test de connaissances de fin de formation

La nouvelle déclaration d'échange de biens 2022



OBJECTIFS

Savoir établir une déclaration d'échange de biens conforme à la nouvelle réglementation
Minimiser les risques.

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables douane
Responsable service ADV Export
Personnel ADV Export
Responsable Achats & Sourcing

PRÉ-REQUIS

Aucun

PROGRAMME

1 jour, 7 heures

I – L'Environnement

- L'Union Européenne
- La Douane et ses missions
- Le Contrôle du commerce extérieur

II – Les Echanges de Biens Intracommunautaires

- Champ d'application des échanges de biens
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée – TVA

-Les principes de base

-Les principes de territorialité

-Application Intra-communautaire

III – 2022 Les changements

- Généralités
- Les enquêtes statistiques

-Modifications des informations

-Champs d'application

- L'Etat récapitulatif

-Les variables collectées

IV – DEBWEB 2022

- Fonctionnement – DTI ou DTI+
- Enquête statistique
- Déclaration fiscale
- Les dépôts de fichiers en DTI+

-Les variables additionnelles

-Mappage au format Saisunic, Intracom, XML

- Les Dépôts de fichiers en DTI

DATES, LIEUX ET COÛTS

Le 4 février 2022

En distanciel

500 € HT

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Vidéo projecteurs + une liaison Internet. Support de cours en PP. Remise d'un fichier PDF de la formation au participant. Evaluation des connaissances avec un QCM de fin de séance.

Nota : Ce programme correspond uniquement à une prestation de formation

L'actualité de la réglementation douanière

OBJECTIFS

Appréhender les évolutions significatives introduites dans le CDU. En connaître le contexte et la philosophie.
Mesurer les implications opérationnelles dans l'entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables douane
Responsables transports internationaux & logistique
Responsable service ADV Export
Employés service ADV Export
Responsable service juridique
D.A.F / Comptabilité

PRÉ-REQUIS

Connaissance des bases de la réglementation douanière

PROGRAMME

1 jour, 7 heures

I – Le Code de l'Union

- Historique
- Le CDU au 01 mai 2016

- Les Régimes particuliers
- Rappel des régimes particuliers
- Les changements : Entrepôt sous douane, PA...

II – Les Nouveautés 2020 – 2021 – 2022

- E. commerce et achats en ligne
- Pourquoi et quels changements ?
- IOSS
- Delta H7 ou le dédouanement des envois de faible valeur
- La Nomenclature combinée
- Généralités
- Les règles relatives aux Droits
- Les règles communes à la nomenclature et aux Droits
- Les dispositions spéciales
- L'Enquête statistique et l'Etat récapitulatif fiscal
- Au revoir la DEB
- L'enquête statistique
- L'état récapitulatif fiscal
- Les Accises
- Généralités
- Le cautionnement
- Gamm@ et le Brexit

- Modifications relatives au transport Postal Express et ventes à distance
- Définition
- ICS2
- Achat de faible valeur
- Divers
- UE302
- Procédure de dédouanement simplifiée

DATES, LIEUX ET COÛTS

Le 10 mars 2022

En distanciel

500 € HT

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Vidéo projecteurs + une liaison Internet. Support de cours en PP. Remise d'un fichier PDF de la formation au participant. Evaluation des connaissances avec un QCM de fin de séance.

Nota : Ce programme correspond uniquement à une prestation de formation

OBJECTIFS

Faire le point sur le SH 2022
Crée une base de données produits pour établir une base tarifaire. Connaître les taux de taxation des produits de l'entreprise, en mesurer l'impact sur la rentabilité. Appréhender les formalités préalables (licences, normes) et les mesures de politique commerciale, prohibition et restrictions.

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables douane
Déclarants en douane
Responsables transports internationaux
Responsable service ADV Export

PRÉ-REQUIS

Aucun

PROGRAMME

1 jour, 7 heures

I – Les bases juridiques

- L'organisation Mondiale du Commerce – OMC
- L'organisation Mondiale des Douanes – OMD

II – Le Système Harmonisé 2022

- La convention sur le Système Harmonisé
- Les recommandations de l'OMD
- La nomenclature du SH 2022

-Généralités

-Amendements complémentaires pour 2023

- Le Système Harmonisé et les règles d'interprétation

-Nomenclature structurée

- La Nouvelle nomenclature combinée 2022

-Des règles générales pour l'interprétation du système

-Les règles relatives aux droits

-Les règles communes à la nomenclature et aux droits

-Les dispositions spéciales

- La Concordance SH
- Le Tarif Intérieur Commun – TARIC - et l'Union Européenne

III – Travailler avec RITA

- PRODOU@NE
- RITA – tarif douanier communautaire et national
- Exercices et mise en pratique de classement de marchandise

IV – Le Renseignement Tarifaire Contraignant – RTC

- Le RTC et le classement tarifaire
- SOPRANO

DATES, LIEUX ET COÛTS

Le 24 mars 2022

En distanciel

500 € HT

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Vidéo projecteurs + une liaison Internet. Support de cours en PP. Remise d'un fichier PDF de la formation au participant. Evaluation des connaissances avec un QCM de fin de séance.

Nota : Ce programme correspond uniquement à une prestation de formation

Savoir utiliser GAMMA/EMCS

Comprendre et effectuer les opérations de déclarations dématérialisées pour les produits soumis ou en suspension de droits d'accises



OBJECTIFS

Rappel des différents types de documents d'accompagnement (DAA – DAE – DSA)
Présentation du système GAMM@ / EMCS
Acquisition d'autonomie dans la saisie d'un DAA/DAE dans Pro-douane (GAMM@ / EMCS)
Connaître l'interface Gamma au travers des cas pratiques

PUBLIC CONCERNÉ

Responsable douane
Responsable transports internationaux & logistique
Responsable service ADV Export
Employés service ADV Export
Responsable service juridique
D.A.F / Comptabilité

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de la réglementation douanière

PROGRAMME

1 jour, 7 heures

Introduction

EMCS et GAMM@
La Dématérialisation
La Sécurisation

GAMM@ /EMCS

Les mouvements nationaux en droits suspendus
Les mouvements en droits acquittés
Le circuit de la DAE – GAMM@
Comment utiliser GAMM@

La Réglementation

Les délais de transport
L'enlèvement vers un Tiers Intracommunautaire ou à l'export

L'enlèvement à la propriété

L'enlèvement à l'import dans GAMM@
GAMM@ et les procédures douanières
Les produits exclus de GAMM@

Ce qu'il faut connaître

La structure des Droits d'Accise
Les crédits liés à la charge de l'entrepositaire
Les particularités concernant le transport
Vérifier votre nomenclature
Les régimes particuliers
Les autres sites importants

L'OEA et GAMM@

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Animation par des experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises, formés et qualifiés avec un suivi d'actualisation rigoureuse
Vidéo projecteur
Support de cours
Cas pratiques
Test de connaissances de fin de formation

DATES, LIEUX ET COÛTS

Le 30 mars 2022
Distanciel
500 € HT



50 Avenue de l'Europe - 77184 EMERAINVILLE Adresse postale : CS 50590 Emerainville – 77436 MARNE LA VALLEE cedex 2
Tél 01 61 44 14 20 Fax 01 61 44 14 29 - mail : commercial@gmjphoenix.com - Site internet : www.formation-douane.com
capital de 300 000 € - RCS Meaux B 343 722 401 - N° identifiant TVA : FR 82 343 722 401 - SIRET 343 722 401 00035 - Code APE 1812 Z



N° de déclaration d'activité formation : 11 94 05941 94

Formations	Ref	Durée	Date session	Lieu	Tarif	Nombre de stagiaires
Commercer avec le Royaume-Uni après le 1er janvier 2022	BR	1 journée	27 janvier 2022	Distanciel	500 €	
La nouvelle déclaration d'échange de biens 2022	DEB	1 journée	4 février 2022	Distanciel	500 €	
L'actualité de la réglementation douanière	ACT	1 journée	10 mars 2022	Distanciel	500 €	
Savoir déterminer l'espèce tarifaire	ESP	1 journée	24 mars 2022	Distanciel	500 €	
Savoir utiliser GAMMA/EMCS	ESP	1 journée	30 mars 2022	Distanciel	500 €	

Coût de la formation : Le tarif de la session est un tarif par stagiaire**Entreprise**

Raison sociale : Resp. Formation :

E.mail : Tél : Fax :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Inscription STAGIAIRE(S)

STAGIAIRE (S)		Référence formations	Fonction dans l'entreprise	Niveau de connaissance sur le thème de la formation*
NOM	Prénom			

*Débutant (faible connaissance du sujet), confirmé (connaissances académiques), expert (a déjà suivi des formations sur le thème)
 Pour les conditions d'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap nous contacter

Facturation Entreprise ou organisme gestionnaire

Raison sociale : CP – Ville

Adresse :

e.mail : Tél :

Important pour facturation auprès de l'OPCA, l'accord de prise en charge est à transmettre avant le début de la formation

Un forfait administratif de 80 euros HT. sera facturé pour tout changement de données concernant le paiement après la prestation

 Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-joint en annexe

Date :

Signataire :

Titre du signataire :

Cachet et Signature

Bulletin d'inscription à retourner à GMJ PHOENIX, accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du montant de la formation et des conditions générales de vente avec la mention « Bon pour acceptation »

N° de déclaration d'activité formation : 11 94 05941 94

Inscription : Toute inscription doit se faire par écrit (le bulletin d'inscription, bon de commande, validation de la proposition commerciale) et doit être adressée au plus tard trois semaines avant le début de la formation. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

L'inscription ne sera définitive qu'après paiement de 30% du prix de la formation auprès de GMJ PHOENIX. GMJ PHOENIX se réserve le droit de disposer librement des places tant que les frais d'inscription n'ont pas été entièrement réglés.

Nota : L'accès à certains stages fait l'objet de critère particulier (pré-requis)

Date de la formation : Les dates de chaque formation sont indiquées soit sur le planning formation diffusé par GMJ PHOENIX, soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et GMJ Phoenix.

Une confirmation de votre inscription sera adressée rappelant les dates et le lieu de la formation.

Selon la législation en vigueur, une Convention de formation est établie et dûment signée par les deux parties.

Frais de formation : Les frais de formation sont ceux indiqués sur le bulletin d'inscription ou sur l'offre spécifique de formation. Le tarif de formation comprend les frais pédagogiques ainsi que la documentation mise à la disposition des stagiaires (hors ouvrage réglementaire).

S'il y a lieu, les frais de restauration, de transport et d'hébergement seront facturés en sus des frais pédagogiques.

La facturation comprend la perception de la TVA aux taux applicables dans les conditions réglementaires.

Paiement : Toute formation est payable par chèque ou virement bancaire, à réception de la facture émise par GMJ PHOENIX. En cas de subrogation auprès d'une OPCO, l'entreprise s'engage à demander dans les temps une prise en charge, cet accord de prise en charge doit nous parvenir avant le début de la formation. Le bénéficiaire devra s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En l'absence de prise en charge dans les temps, nous facturerons directement l'entreprise. (Tout retard de paiement entraînera une pénalité calculée au taux de une fois et demie le taux légal sur les sommes restant dues. Par ailleurs, un forfait administratif de 80 euros HT. sera facturé pour tout changement de données concernant le paiement après la prestation).

Report ou annulation : GMJ PHOENIX se réserve le droit de reporter ou d'annuler toute formation en cas de circonstances indépendantes de sa volonté (notamment si l'effectif n'est pas suffisant) sans que la responsabilité de GMJ PHOENIX ne puisse être engagée. Dans ce cas, GMJ PHOENIX avisera l'entreprise et (ou) les stagiaires dans les plus brefs délais des changements intervenus.

En cas de report, GMJ PHOENIX proposera une nouvelle date de formation à l'entreprise et aux stagiaires qui pourront soit accepter, soit refuser le report de la formation.

En cas de refus de report ou d'annulation les sommes versées seront restituées.

En aucun cas GMJ PHOENIX ne sera tenu de verser une quelconque indemnité.

Toute annulation devra être notifiée par écrit / lettre recommandée au plus tard 10 jours avant le début du stage. A défaut de notification dans les délais impartis, 50% du prix seront dus à GMJ PHOENIX à titre de dédit.

L'intégralité des frais d'inscription sera du à GMJ PHOENIX si le stagiaire abandonne en cours de formation. Toute formation commencée est due en intégralité.

GMJ PHOENIX se réserve le droit de facturer tout ou partie des frais engagés en cas d'annulation d'une formation intra entreprise.

Pour les formations hors métropole : Compte-tenu de la difficulté d'organisation de la formation, des intervenants et de l'importance des frais engagés, toute inscription est définitive. Toute annulation entraînera la facturation des frais engagés.

Validation de la formation : La preuve de la participation des stagiaires résulte de l'émargement de la feuille de présence. A l'issue de la formation, le participant remplit une fiche d'évaluation et une attestation de formation leur sera remise.

Litige : Tout litige qui ne serait être réglé à l'amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Meaux.

Date - Cachet et signature
Apposer la mention « Bon pour acceptation »